

Pour ce qui est de la violation de la sphère privée des Canadiens, je m'inquiète beaucoup plus des activités des sociétés privées que de celles de l'État. Toutefois, l'honorable député qui a déposé ce bill n'en a pas parlé. Je pense que peu d'entre nous au Canada ont toujours payé leurs achats au comptant en totalité. D'habitude, il faut une hypothèque pour acheter une maison et l'on achète à crédit des articles comme une voiture, un récepteur de télévision ou de radio, une cuisinière, un réfrigérateur ou des meubles.

Lorsque l'on reçoit des cartes de crédit, que ce soit de chez Freiman, Eaton ou Simpson-Sears ou qu'il s'agisse de cartes de crédit d'une compagnie pétrolière, nous savons que les sociétés qui les ont émises ont pris des renseignements à notre sujet. Mais il faut se rendre compte qu'en pareil cas, les renseignements recueillis au sujet d'un client sont très vraisemblablement partagés par toutes les compagnies pétrolières, tous les grands magasins et tous les bureaux de crédit du Canada. En fait, comme l'a signalé le député de Crowfoot (M. Horner) il est fort probable que ces renseignements sont traités aux États-Unis. C'est le risque que nous devons tous courir si nous voulons qu'on nous fasse crédit.

Ce qui nous a échappé, c'est que pour se renseigner sur nous, les organismes s'adressent non seulement aux banques, aux sociétés de vente au détail et aux compagnies pétrolières dont nous sommes les clients, mais également à nos voisins et à nos connaissances. On n'est pas forcément l'ami de son voisin. On peut être brouillé avec lui. Il peut être mal intentionné et fournir des renseignements totalement ou partiellement faux. Votre voisin peut dire à l'enquêteur que vous ne payez pas vos factures ou que vous buvez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ou que vous battez votre femme.

M. Orlikow: Comme mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le dit, votre voisin peut dire que vous battez votre femme. Il peut dire que vous courtisez la femme d'un autre. Et tous ces renseignements qu'ils soient vrais, faux, partiellement vrais ou partiellement faux, vont dans votre dossier sans que vous n'en sachiez rien. Si j'en avais le temps je pourrais citer de nombreux cas où des erreurs ont été commises, où on a refusé d'employer quelqu'un à cause d'allégations fausses mais que l'intéressé ignorait et ne pouvait contredire. Je pourrais citer des cas de gens accusés des crimes les plus crapuleux alors qu'ils ignoraient tout de ces accusations.

C'est parce que ces choses se produisent que j'appuie le principe de ce bill. Le particulier a droit à sa vie privée. J'estime qu'une personne a le droit de connaître les accusations portées contre elle afin de pouvoir se défendre. Les Canadiens ont droit à leur vie privée et ils ont le droit de vérifier les dossiers des banques de données et les rapports de crédit établis à leur sujet. A moins qu'il ne s'agisse de délinquants, la vie privée doit être protégée contre la curiosité des organismes gouvernementaux et privés. C'est pourquoi j'approuve le principe énoncé dans le bill bien que les arguments de son parrain soulèvent en moi peu d'enthousiasme.

[M. Orlikow.]

• (5.50 p.m.)

J'ai écouté avec grand intérêt les commentaires des députés et particulièrement de l'orateur qui m'a précédé. Nous convenons tous que, dans une société démocratique, il faut préserver les droits de l'individu, en particulier son droit à l'intimité. Personne ici ne désire créer des mécanismes susceptibles d'être utilisés plus tard par un état policier.

Ceci dit, et je suis convaincu de n'avoir soulevé aucun désaccord, j'aimerais faire quelques observations sur certains autres aspects de ce bill dont l'examen sérieux s'impose avant que le Parlement ou toute autre institution canadienne n'adopte une telle mesure.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici au fond de notre politique nationale en matière d'ordinateurs. Nous avons des objectifs de base essentiels. Nous voulons établir au Canada une technologie complète des ordinateurs: conception et fabrication des machines et de leurs périphériques, application à des cas particuliers dans l'intérêt du commerce et des consommateurs et la création de petites entreprises concurrentielles au service du public.

Nous tenons à donner à cette industrie une place de choix au Canada, car nous en reconnaissons l'importance fondamentale pour le progrès de la technologie et l'amélioration de la productivité industrielle. Nous tenons aussi, je pense, à assurer le maximum de service aux consommateurs. Nous voulons prévenir la fraude et permettre aux consommateurs d'utiliser une carte de crédit pour s'acheter de l'essence par exemple, s'ils entreprennent un voyage chez nos voisins du Sud, louer une chambre d'hôtel ou diverses autres choses.

Pour pouvoir préciser ces objectifs fondamentaux, il nous faut faire une distinction entre l'utilisation privée et l'utilisation publique des ordinateurs. Le député a exclu de son bill certaines formes d'enquêtes de police et certains genres d'ordinateurs employés pour ces enquêtes et pour d'autres services publics. Je constate néanmoins que le gouvernement jouait un rôle dans plusieurs des domaines offrant, aux yeux du député, des possibilités d'abus. Il a traité de l'extension possible du régime des numéros de sécurité sociale, d'un projet pilote du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour voir ce que donnerait l'application des numéros de sécurité sociale. Il a posé certaines questions au sujet de l'extension possible de ce système dans d'autres secteurs.

Les domaines qu'il passe sous silence dans le bill, ceux du service du gouvernement, sont justement ceux où le problème se pose sous sa forme la plus aiguë. D'autre part, il y a de nouveaux secteurs de l'industrie privée auxquels la chose s'appliquerait tout d'abord, suscitant selon moi des restrictions inutiles et empêchant la mise au point d'une politique nationale relative à la meilleure utilisation possible des ordinateurs.

A l'instar d'autres députés, j'ai accepté la semaine dernière l'invitation d'une compagnie locale, Systems Dimensions, de visiter son installation afin d'avoir une idée de son activité et de l'industrie des ordinateurs. Je suis des plus reconnaissants à la compagnie de son hospitalité. Le service qu'elle avait mis à notre disposition, les fonctionnaires supérieurs qui nous accompagnaient et